

siens de St-Isidore et notre Archevêque si attaché à ceux qu'il appelle toujours...ses parents.

Un distique latin indique comment cette cloche se glorifiera d'appeler autour des autels les lévites de diverses nationalités qui viendront s'y préparer au sacerdoce.

LES ECOLES DU MANITOBA.

Le Journal *Le Bien Public* de Trois-Rivières publie en date du 1er avril 1910 et du 5 avril 2 articles qui ne manqueront pas d'intéresser nos lecteurs. Le premier que nous publions aujourd'hui a trait à la question scolaire du Manitoba et l'autre à la question scolaire du Nord-Ouest.

Historique. — La Province du Manitoba fut constituée par une loi canadienne du 12 mai 1870 qui fut approuvée et faite loi d'Empire par le Parlement impérial en 1871.

Par la clause 22 de l'Acte du Manitoba des droits inviolables étaient garantis à la minorité touchant la liberté en matière d'éducation. Cette clause 22, remarquons-le, faisait partie de la constitution du Manitoba.

En 1871, la législature du Manitoba établit un système d'instruction publique donnant satisfaction aux catholiques comme aux protestants.

En 1890, le ministère libéral Greenway abolit les écoles catholiques, refuse aux Catholiques comme tels toute part dans la direction de l'instruction publique, et toute part aux octrois de la législature, même ceux qui viendraient des taxes prélevées sur leurs propriétés pour des fins scolaires.

En 1894, les mêmes législateurs décrètent la spoliation et la confiscation de toutes les propriétés acquises par les Catholiques pour des fins scolaires, même celles acquises sans aucune subvention du trésor provincial.

Les Catholiques ne cessent de réclamer les droits qui leur sont garantis par la Constitution.

Le comité judiciaire du Conseil privé déclare que la loi de 1890 lèse les droits des Catholiques et que le gouvernement devrait leur rendre justice. (déc. 1895)

Le gouvernement fédéral intervient. Le gouvernement du Manitoba refuse d'obtempérer à l'ordre venu d'Ottawa.

Le gouvernement Bowell (Ottawa) présente un bill rémédiateur destiné à rendre justice aux Catholiques.

A Ottawa l'opposition libérale paralyse l'action du gouvernement conservateur. Celui-ci est ébranlé. Défection de plusieurs conservateurs anglais.

Enfin, durant la session de 1896 (janvier-avril), lorsque les